



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK MRC DE TÉMISCOUATA PROVINCE DE QUÉBEC

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 26 octobre 2020, à 18 h 30, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook au 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Ginette Bouffard, greffière

Assistance du public : 2 personnes

2020.10.262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

Mot de bienvenue

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

- 2 Financement du règlement d'emprunt P.-455 pour un tronçon de la route Providence
- 3 Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets de 1 420 300 \$
- 4 Octroi d'un mandat d'évaluation du maintien de l'équité salariale

Période de questions

5 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.10.263 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT P.-455 POUR UN TRONÇON DE LA ROUTE PROVIDENCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le ministère des Finances pour lancer ses appels d'offres de financement auprès des institutions financières, et que le présent appel d'offres est formulé comme suit :

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 420 300 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020, réparti comme suit :



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Soumission pour l'émission de billets

N° de résolution
ou annotation

Date d'ouverture :	26 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 novembre 2020
Montant :	1 420 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 3 novembre 2020, au montant de 1 420 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

132 100 \$	1,37000 %	2021
134 200 \$	1,37000 %	2022
136 400 \$	1,37000 %	2023
138 500 \$	1,37000 %	2024
879 100 \$	1,37000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,37000 %

2 - CD DU TRANSCONTINENTAL-PORTAGE

132 100 \$	1,41500 %	2021
134 200 \$	1,41500 %	2022
136 400 \$	1,41500 %	2023
138 500 \$	1,41500 %	2024
879 100 \$	1,41500 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,41500 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

132 100 \$	0,70000 %	2021
134 200 \$	0,80000 %	2022
136 400 \$	1,00000 %	2023
138 500 \$	1,15000 %	2024
879 100 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,74900 Coût réel : 1,50838 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Banque Royale du Canada au coût réel de 1,37000% est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 3 novembre 2020 au montant de 1 420 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro P.-455. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les billets visés par la présente émission.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.11.264 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 1 420 300 \$

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 420 300 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 420 300 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020, comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
P.-455	1 420 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt pour correspondre à l'échéance en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro P.-455, la Ville de Pohénégamook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	132 100 \$	
2022.	134 200 \$	
2023.	136 400 \$	
2024.	138 500 \$	
2025.	140 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	738 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro P.-455 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la résolution de concordance soit adoptée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2020.11.265 OCTROI D'UN MANDAT D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'équité salariale oblige les employeurs de plus de 10 personnes à évaluer le maintien de l'équité salariale et à l'afficher pour les salariés visés, aux 5 années;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir de dépôt du rapport d'évaluation pour la Ville de Pohénégamook est le 31 décembre 2020 et qu'aucun report, malgré la pandémie ou pour toute autre raison, ne sera accordé;

CONSIDÉRANT QUE des changements à l'application de la Loi entraînent désormais la prise en compte de tous les événements (retraite, départ, embauche, promotion, avancement d'échelons, changements de tâches...) et que le renouvellement de la convention collective en négociation avec des hausses potentielles de salaires doivent être considérées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Michel Larouche consultants RH inc. a réalisé les travaux exigés par la Loi en 2009 et 2015 pour la Ville et dispose de l'expertise relative à notre organisation en plus des données à être utilisées pour évaluer le maintien de l'équité salariale, dans un contexte de rareté des entreprises qui offrent un tel service;

CONSIDÉRANT QUE cette firme est disposée à procéder dans un délai minimum pour réaliser le mandat en au plus 25 heures de travail, pour un total estimé de l'ordre de 5 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le mandat d'évaluation du maintien de l'équité salariale et la production du rapport soient confiés à la firme Michel Larouche consultants RH inc.

QUE la greffière et l'adjointe au greffe soient chargées de l'encadrement des travaux et de fournir l'information de base requise par le consultant.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 18 h 45 à 18 h 50

2020.10.266 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 18 h 50;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -


Louise Labonté, mairesse


Ginette Bouffard, greffière